

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRE
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

1. Rappel du cadre juridique

Le Maire rappelle les dispositions des articles L.2122-2, L.2122-7-2 et L.2122-7-3 du Code général des collectivités territoriales :

- Les adjoints sont élus au scrutin secret parmi les membres du conseil municipal.
- L'élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours.
- À défaut, au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est proclamé élu.
- Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Maire indique que le Conseil municipal a décidé de fixer à 4 le nombre d'adjoint au Maire.

2. Élection du 1er adjoint

Premier tour :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Résultats :

- Ronan LEGALL DU TERTRE : 15 voix

→ Majorité absolue atteinte



Proclamation :

Ronan LEGALL DU TERTRE est proclamé 1er adjoint au Maire.

3. Élection du 2e adjoint

Premier tour :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Résultats :

- Corinne COURCIER : 15 voix

→ Majorité absolue atteinte

Proclamation :

Corinne COURCIER est proclamée 2e adjoint au Maire.

4. Élection du 3e adjoint

Premier tour :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Résultats :

- Fabien DAVID : 15 voix

→ Majorité absolue atteinte

Proclamation :

Fabien DAVID est proclamé 3e adjoint au Maire.

5. Élection du 4e adjoint

Premier tour :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Résultats :

- Charlène BOUGLÉ : 15 voix

→ Majorité absolue atteinte

Proclamation :

-Charlène BOUGLÉ est proclamée 4e adjoint au Maire.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le



ID : 028-212800148-20260320-122026-DE

5. Transmission et affichage

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée en mairie conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire,



LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026

Et publication ou notification du : 23/03/2026

AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026

